

LE MOUVEMENT PACT ARIM EN 2001

Regroupant plus de 140 associations, Pact Arim joue un rôle majeur dans le domaine de l'habitat privé à fonction sociale. La mission, les actions, le mode de fonctionnement du Mouvement sont aujourd'hui orientés vers des réponses adaptées à la nouvelle donne économique et sociale française. Avec une volonté constante : contribuer, en améliorant la qualité de leur habitat, à l'épanouissement des personnes et à leur insertion sociale.

La première association Pact Arim est née, il y a plus de 60 ans, d'une idée forte et généreuse : lutter contre les taudis et venir en aide aux sans-abri et aux mal-logés. Aujourd'hui, le Mouvement est toujours animé par la conviction que le logement est un élément essentiel de la qualité de vie des personnes, de leur insertion sociale et des équilibres territoriaux. Son domaine d'intervention reste le parc du logement privé, Pact Arim s'adressant aussi bien aux propriétaires de ces logements qu'aux locataires.

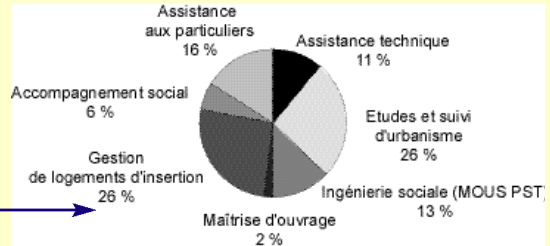
DES PUBLICS MARQUÉS PAR LES DIFFICULTÉS DE LA VIE

En ce début de vingt et unième siècle, l'activité de Pact Arim se caractérise par la diversité des situations dans lesquelles il intervient. Pour l'essentiel, il conduit des opérations d'amélioration de l'habitat destinées à des personnes ou à des groupes de personnes rencontrant des difficultés spécifiques : individus ou familles à faible revenu, personnes vivant dans la précarité, personnes âgées, handicapés, jeunes, etc.

Le cadre de son intervention dépasse largement celui du logement individuel ou familial pour traiter des problématiques collectives d'habitat aux différentes échelles géo-

Chiffres en tête

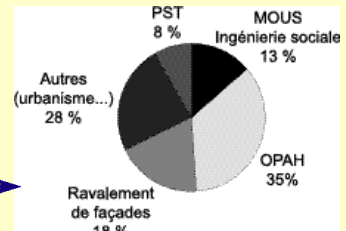
Répartition des activités



7 940 ménages accompagnés
par an

1 400 contrats avec les collectivités

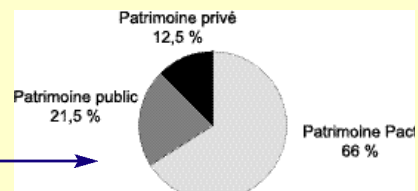
par an



117 000 logements améliorés
1,128 milliard d'euros de travaux
par an

13 740 logements d'insertion gérés

par an



MOUS Maitrise d'œuvre urbaine et sociale
OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PST Programme social thématique

rapport annuel AG 2000

«On revit»

Armand et Louise habitent en plein centre d'un gros bourg vendéen une maison à étage qu'ils ont fait construire il y a quarante ans. Le logement est assez exigü, mais, à l'arrière, se trouve un vaste jardin, principale occupation d'Armand depuis qu'il est retraité. *«Oui, mais voilà, explique Armand, il y a deux ans je me suis retrouvé, en un rien de temps, paralysé des membres inférieurs, et cloîtré dans ma chambre. Aller s'installer ailleurs, laisser là tous nos souvenirs ? On y a pensé, mais c'était trop dur.»* Un technicien du Pact Arim étudie les lieux. Impossible, compte tenu de la surface des pièces et de leur configuration d'installer un ascenseur intérieur. La solution retenue a consisté à mettre en place une plate-forme élévatrice donnant sur la véranda en façade arrière du logement. Coût : 54 000 F. Grâce à cet aménagement, Louise peut véhiculer son mari sur son fauteuil roulant, sans aucun effort, du logement sur la plate-forme et au jardin. *«J'étais resté un an sans sortir, se souvient Armand. Maintenant, dès qu'il fait bon, je suis dans mon jardin. Et Louise, pas loin de moi, s'occupe de ses fleurs. D'une certaine façon, on revit.»*

Cette opération est significative de l'action menée par Pact Arim pour faciliter le maintien de personnes âgées à leur domicile dans des conditions de vie adaptées. La démarche s'appuie sur la coopération entre Pact Arim et d'autres services afin de procéder pour chaque cas à trois types d'évaluation : sociale, ergonomique et technique. Ces services sont pris en charge par la Caisse régionale d'assurance maladie et/ou par une mutuelle. Cette coordination a permis de traiter plus de 50 demandes en deux ans dans le département de la Vendée.

graphiques : îlots, quartiers, zones d'habitation rurales ou urbaines, agglomérations...

La plupart du temps, Pact Arim n'intervient pas seul, mais au sein de projets regroupant plusieurs partenaires : associations, collectivités territoriales, organismes nationaux, établissements financiers...

Si l'action de Pact Arim continue d'être centrée sur l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources et/ou défavorisées, les enjeux, en terme de public visé, ont très nettement évolué depuis la création du mouvement, en particulier ces dernières années : émergence d'une «nouvelle pauvreté», persistance d'un habitat insalubre et inadapté, accentuation des déséquilibres des territoires urbains et ruraux. Face à ces situations, Pact Arim contribue à l'élaboration de politiques et mène des opérations visant à assurer l'efficacité des solutions mises en œuvre, en plaçant la

dimension humaine au cœur de son activité.

L'HABITAT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES EN 2001

Une analyse des données caractérisant aujourd'hui le contexte du logement social et du logement ancien en France fait apparaître des phénomènes liés tout à la fois à la crise de l'emploi, à l'évolution des structures sociales et familiales mais aussi au vieillissement du parc des logements «bon marché».

▼ Une nouvelle pauvreté

La composition de la population des ménages pauvres a profondément changé ces dernières années. Composée en majorité de retraités, d'inactifs et d'agriculteurs vers 1985, elle compte aujourd'hui une proportion de plus en plus importante d'actifs. Ceux-ci sont soit des jeunes en période d'inser-

tion, soit des actifs plus âgés qui ont des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer dans le marché du travail. La part de ces deux groupes n'a cessé de croître dans la population pauvre, en raison de la montée du chômage, de la disparition des emplois les moins qualifiés et de l'allongement de la période située entre la fin des études et l'insertion dans un emploi stable. Ces actifs représentent actuellement 46 % des ménages à faible revenu contre 33 % en 1985.

Cette population, plus jeune qu'il y a quinze ans, est moins souvent propriétaire de son logement. En 1985, 46 % des ménages pauvres étaient propriétaires de leur logement, pour 50 % de l'ensemble des ménages. Aujourd'hui, seulement 31 % des ménages pauvres sont propriétaires, pour 54 % de l'ensemble des ménages français. Plus de la moitié de la population à faible revenu est désormais locataire, et à peu près égale-



ment répartie entre secteur HLM et secteur privé.

Dans le même temps, l'amélioration du confort des logements et la disparition progressive d'un parc privé à bas loyer ont entraîné une augmentation sensible des dépenses d'occupation du logement dans le budget des familles à faible revenu. Bénéficiant pour la plupart d'aides au logement versées par l'État, ces familles ne vivent pas cependant une situation comparable selon qu'elles sont logées dans le secteur des HLM ou dans le secteur privé. Celui-ci pratique en effet des prix de loyers assez nettement supérieurs en général aux prix du parc public sans garantie sur la qualité. En conséquence, le taux d'effort net des ménages pauvres (c'est-à-dire la part de leur revenu consacrée au paiement des loyers après prise en compte de l'aide au logement) est

beaucoup plus élevé lorsqu'ils habitent des logements du parc privé. Il est de 25 % et même plus, alors qu'il est de 15 % pour ceux qui habitent dans le parc HLM.

▼ Persistance d'un habitat inadapté et insalubre

Aujourd'hui, 10 % des ménages pauvres ne disposent pas du confort de base que sont des toilettes et une douche (ou une baignoire) à l'intérieur du logement. Certes, la situation s'est améliorée de façon notable ces quinze dernières années. En 1985, 69 % des ménages pauvres bénéficiaient de ce confort minimal. Aujourd'hui, ils sont 89 %. Reste qu'au total, sur un ensemble de 23 300 000 résidences principales, il y aurait en France actuellement de 400 000 à 1 million de logements insalubres et inconfortables.

L'occupation du parc privé de logements inconfortables et insalubres par des ménages pauvres semble être un phénomène en croissance. Il touche non seulement le parc locatif, mais aussi l'ensemble du parc, et particulièrement celui des copropriétés. Plus urbain que rural, il est constaté dans la quasi totalité des villes. En cas de dysfonctionnement majeur entre l'offre et la demande, des logements insalubres ou indécents semblent être remis sur le marché, pour être vendus ou loués, dès lors qu'ils sont proches d'un bassin d'emploi et de services urbains. Ces locaux, souvent destinés à l'origine à un autre usage (caves, terrains squattés, commerces vacants), sont souvent occupés dans des conditions incompatibles avec le respect de la dignité humaine.

Ce phénomène est plus marqué dans les quartiers où existent en majorité des logements anciens de petite taille, ainsi que dans les agglomérations où se fait sentir le besoin d'une main d'œuvre peu qualifiée et temporaire. En Île-de-France, dans les métropoles régionales comme Marseille, Lyon, Lille-Roubaix-Tourcoing, ou dans certaines villes où le marché est très tendu, des logements sont divisés, afin de rentabiliser le mètre carré habité, le plus souvent au détriment, là aussi, de conditions de vie dignes et salubres.

Les personnes habitant des logements insalubres relèvent de situations très diverses. Il

«S'insérer, ce n'est pas seulement s'occuper la tête et les bras, c'est apprendre le respect des gens, des outils, des matériaux. Le Pact, c'est aussi l'exigence du beau.»

Jean-Louis Borloo, maire de Valenciennes

Comment se logent les ménages à faibles ressources ?*

50 % sont locataires, dont un peu plus de la moitié dans le secteur privé

30 % vivent dans des conditions de logement difficiles (absence d'installations sanitaires de base et/ou surpeuplement).

*Les 30 % de ménages aux ressources les plus faibles - INSEE - ENL 1996

peut s'agir d'un accédant cherchant à se loger à bas prix, d'un ménage à la recherche de son premier logement locatif, de propriétaires occupants ou de copropriétaires disposant de ressources insuffisantes pour entretenir leur habitation. En milieu rural, deux groupes sont particulièrement concernés : les acquéreurs de locaux anciens à bas prix nécessitant d'importants travaux, ainsi que les métayers et les fermiers. Relevant du Code rural, les logements de ces derniers sont exclus des aides à la personne et des aides à l'amélioration de l'habitat.

▼ Déséquilibre des territoires urbains

L'habitat urbain se caractérise aujourd'hui par l'existence, dans les grandes agglomérations surtout, de logements vieux, ou prématurément vieillissants, mal adaptés, insalubres, voisinant avec des immeubles modernes d'habitation ou de bureaux. Par ailleurs, un déséquilibre croissant apparaît entre quartiers résidentiels et «banlieues difficiles» où l'environnement est dégradé, la vie sociale très conflictuelle, les logements peu ou pas entretenus. Face à ces fractures, seules des politiques globales sont susceptibles de faire reculer les phénomènes de «ghettos», l'amélioration de l'habitat y étant un puissant levier pour

rétablir l'équilibre entre les différentes « zones de vie » d'une agglomération.

Dans ce contexte, il convient également de noter que, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, les publics les plus défavorisés n'ont guère plus de possibilités d'accéder aux logements dits «sociaux» que par le passé, la construction de ce type de logements ne cessant de diminuer. Le développement du parc privé s'impose, mais dans des conditions suffisamment encadrées pour que ces logements nouveaux, ou réhabilités, soient conformes à leur vocation sociale.

LE PROJET PACT ARIM «AGIR POUR, AGIR AVEC...»

Agir pour les personnes, les familles, les groupes défavorisés, c'est la mission permanente de Pact Arim. Aujourd'hui, le Mouvement agit pour apporter ou contribuer à apporter des solutions à des problématiques nouvelles, sans pour autant cesser d'intervenir auprès des ménages vivant avec de bas revenus - retraités, inactifs, agriculteurs, personnes seules sans ressources, etc. - qui composaient déjà les populations destinataires des interventions de Pact Arim il y a plusieurs années.

«Le Pact Arim est plus qu'un maître d'œuvre. Il est véritablement un partenaire de l'action de l'État par des participations aux commissions officielles, mais aussi par la connaissance qu'il nous apporte du terrain, des familles, de la nature du logement, ... Pour nous, c'est essentiel pour la bonne compréhension de la situation réelle lorsque l'on bâtit une programmation ou que l'on essaie de définir avec les autres administrations de la collectivité une stratégie, notamment à l'égard de la résorption des habitats insalubres ou dans la lutte contre la précarité.»

**André Pollet, directeur
DDE Isère**

Mais la mission de Pact Arim, en 2001, c'est aussi «d'agir avec...». Avec les intéressés, de façon à leur permettre d'exprimer leurs besoins, leurs points de vue et, éventuellement, de collaborer à la réalisation des actions les concernant, mais aussi avec les autres acteurs de l'insertion et du logement social, qui agissent en synergie avec Pact Arim, au niveau local ou national.

Avec ces partenaires, ou pour eux, en amont d'une opération ou tout au long de celle-ci, Pact Arim établit des diagnostics, réalise des études, des montages financiers, réunit les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet, organise les chantiers, en assure le suivi, veille à accompagner les actions entreprises d'une communication appropriée.

Comme assistant au maître d'ouvrage ou comme intervenant technique, Pact Arim privilégie des opérations de «réhabilitation douce» et un aménagement local «négocié», à l'échelle humaine, et dans le respect des personnes. Engagé, avec d'autres, dans la lutte contre l'exclusion, il affirme sa détermination à intervenir dans un esprit de solidarité.

Le Mouvement, animé par ces valeurs fondatrices, pilote aujourd'hui son projet sur trois axes :

- ▼ L'amélioration et l'adaptation de l'habitat des particuliers propriétaires ou locataires,
- ▼ L'accompagnement des collectivités territoriales en matière de logement social privé et de réhabilitation du patrimoine local,
- ▼ L'accès et le maintien dans leur logement des populations défavorisées.

▼ **Pact Arim améliore et adapte l'habitat des particuliers**

Pour développer ce type d'action, le Mouvement s'efforce de travailler de la façon la plus pragmatique possible, en partant des besoins du public concerné, qu'il s'agisse de propriétaires ou de locataires, pour adapter le logement à ces besoins, et pas l'inverse.

Pour améliorer les conditions de vie des personnes, Pact Arim met en œuvre des compétences diversifiées : diagnostic, connaissance du parc immobilier local, information, conseil, études techniques.

D'autres cas concrets - adaptation de l'habitat des personnes âgées, aménagement



du logement de handicapés, réhabilitation de l'habitat ancien de centre-ville, etc. - complètent cette liste des savoir-faire du Mouvement.

Pour certains projets, Pact Arim assure aussi le montage administratif et financier de l'opération, la maîtrise d'œuvre, l'assistance au maître d'ouvrage. A chaque fois, il appartient aux équipes locales d'identifier les modes opératoires les plus pertinents. Il n'existe pas de solution prête à l'emploi, chaque intervention demande de faire preuve à la fois d'imagination et de rigueur.

▼ **Pact Arim répond aux besoins des collectivités territoriales**

En matière de logement social et de réhabilitation du patrimoine local, les collectivités territoriales font très souvent appel aux associations Pact Arim pour les aider à

concevoir des opérations, à les coordonner, et à assurer tout ou partie de leur réalisation.

Ainsi apparaît de façon concrète le rôle de Pact Arim lorsqu'il est sollicité par une collectivité territoriale. Ici une municipalité, ailleurs un Conseil général, un groupement intercommunal, un Conseil régional. Dans tous les cas il lui faut étudier le terrain - celui de l'immobilier mais aussi celui de la population habitante -, proposer des programmes d'action, les animer, leur donner une suite, et réunir tous les éléments nécessaires à la bonne gestion financière du projet.

▼ **L'accès et le maintien dans leur logement des populations défavorisées**

Sur l'ensemble du territoire français, de nombreuses institutions ont pour vocation d'améliorer les conditions de vie des plus démunis, des

handicapés, des personnes atteintes d'une maladie chronique invalidante, des personnes âgées, des individus ou de familles vivant en situation précaire...

L'habitat représente un enjeu majeur pour ces catégories dans leur accession à plus d'autonomie et de sécurité. Ces institutions nouent avec Pact Arim des partenariats, ponctuels ou permanents.

C'est ainsi que, dans le cadre d'un plan départemental d'aide aux personnes défavorisées, l'association Pact Arim construit son intervention. À chaque demande qui lui est adressée par le Fonds de solidarité pour le logement, par des travailleurs sociaux ou par les personnes elles-mêmes, elle établit un diagnostic social lié au logement pour orienter sa recherche foncière.

Elle repère les immeubles vacants, rencontre les propriétaires et leur propose un plan d'aménagement des lieux, étude de faisabilité à l'appui. Ainsi des objectifs concrets peuvent être atteints : un certain nombre de logements du parc privé, jusqu'alors inemployés, sont habités par des personnes logées auparavant de façon précaire, ou ne trouvant pas de logements adaptés à leur situation comme certaines femmes seules chargées de famille.

• Ainsi, dans le Nord de la France, l'Association des

Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) veut favoriser l'insertion de personnes handicapées mentales par le logement. Capables de vivre de façon autonome, mais ne pouvant pas s'adapter à un mode de vie en collectif, elles sont exclues du logement social traditionnel. Pact Arim est chargé de trouver les solutions adaptées, en logements individuels.

Sur le marché local du logement, les immeubles anciens à rénover sont nombreux, et la vacance est importante. Le choix se porte sur des locaux situés à proximité des établissements ou foyers offrant ainsi aux intéressés un point d'accueil et d'encadrement.

La mission de Pact Arim se traduit par des opérations d'acquisition et d'amélioration de ces logements et par la prise en bail à réhabilitation d'immeubles à rénover, en se substituant provisoirement à des propriétaires bailleurs.

L'APEI, considérée comme locataire principal, établit le cahier des charges des besoins des futurs locataires et assure l'accompagnement social lié au logement. Pact Arim est chargé de l'animation et de la gestion de l'opération. Une dizaine de logements, de type 1bis à V, situés dans trois communes, seront finalement mis à la disposition de ces personnes handicapées, leur permettant de conquérir leur autonomie.

Dans cet exemple, comme dans d'autres interventions de ce type, Pact Arim assure l'étude, le montage et l'animation des programmes souhaités par l'institution sociale dont il accompagne la démarche. Il peut aussi, en amont, réaliser des diagnostics, instruire les dossiers, fournir des aides à la décision. Il est parfois également maître d'œuvre du programme.

L'ORGANISATION DU MOUVEMENT

Premier mouvement associatif du domaine de l'habitat en France, Pact Arim joue un rôle déterminant comme acteur local. Projets, actions, partenariats, son activité se développe là où se posent les problèmes : dans les communes, les départements, les pays, les régions. La force de cette action de terrain tient à la décentralisation des compétences et des décisions, mais aussi à une véritable coordination des actions et au partage des convictions, dans le cadre d'un projet national fédérateur.

L'organisation de Pact Arim se structure sur ces différents niveaux :

- ▼ Au niveau local, les associations Pact Arim,
- ▼ Les Unions régionales Pact Arim,
- ▼ Au niveau national, la Fédération Nationale des Centres Pact Arim, ainsi que

«Le Pact Arim est un partenaire qui nous apporte tout ce que nous ne savons pas faire dans ce type de dossier. C'est vraiment une expertise qu'il nous apporte... En l'occurrence, c'est cette variété, cette diversité avec un professionnalisme que la CAF leur reconnaît et continue de leur reconnaître. Ils savent penser aux raccordements, aux économies d'énergie... Enfin, tout ce qui va faire l'intérêt de la vie au jour le jour d'une famille est pris en compte dans une vision complète, globale et, sur le terrain, en accompagnant les familles.»

Nicole Meymat, responsable Service des interventions sociales CAF (Gironde)

Pact Arim International et la Ligue Nationale contre le Taudis.

▼ Les associations Pact Arim

Sur la base d'une organisation en réseau, les 142 associations regroupées dans Pact Arim interviennent là où elles sont implantées. Réparties sur l'ensemble du territoire français - métropole et départements d'outre-mer - elles peuvent porter des noms différents : CAL PACT, PACT, CODAL PACT ... Différentes, elles le sont aussi par leur nombre au sein d'une même région, de deux ou trois à une douzaine, ou encore par le nombre de salariés qu'elles emploient.

Le rôle des associations Pact Arim, en dépit de ces disparités et de l'ampleur variable de leur activité d'un département à l'autre, est le même : améliorer l'habitat privé en s'adressant aux particuliers (propriétaires occupants, bailleurs ou locataires) notamment à celles et à ceux qui disposent de faibles ressources. Elles interviennent aussi auprès des collectivités territoriales, et en s'appuyant sur les forces vives locales des institutions et des associations travaillant dans des domaines connexes à celui de l'habitat social.

Pour assurer le logement, ou le relogement individuel ou

collectif des personnes sans abri, mal logées ou qui doivent être secondées sur le plan social, elles sont habilitées à aménager ou édifier les locaux ou immeubles nécessaires, pour leur compte ou pour celui de toute personne privée ou publique, à titre provisoire ou définitif.

À la tête de chaque association, un conseil d'administration avec un président élu s'appuie sur une équipe de permanents salariés conduite par une direction, équipe parfois aussi composée de bénévoles d'activité. Le Conseil d'administration, dont la taille est variable (une vingtaine de membres le plus souvent), est généralement composé d'élus locaux, de responsables d'associations ou de syndicats professionnels, de militants de la lutte contre l'exclusion. Au total, ils sont ainsi près de 3 000 à intervenir aux côtés des 3 000 salariés Pact Arim.

▼ Les Unions régionales

Au nombre de 22, elles regroupent les associations locales et départementales. Leur mission : animer et coordonner les activités de celles-ci, au plan régional, en veillant à ce qu'elles disposent des moyens nécessaires à leur développement. Elles se chargent aussi de négocier des actions avec les partenaires régionaux, au bénéfice de l'en-

semble des associations de leur ressort.

Les Unions régionales servent de relais entre les associations locales et le niveau national. Éventuellement, et selon les besoins, elles peuvent mettre en place des structures opérationnelles - par exemple des équipes pluridisciplinaires - pour réaliser des opérations spécifiques.

▼ La Fédération Nationale des Centres Pact Arim

La Fédération Nationale des Centres Pact Arim (FNC PACT ARIM) assure une mission d'animation, de coordination et de développement du Mouvement.

Elle regroupe sur le plan national les associations dont la raison d'être est l'amélioration, la réhabilitation, la revitalisation de l'habitat dans une optique de maintien du lien social des habitants concernés. Elle représente les associations adhérentes auprès des pouvoirs publics, des partenaires et des autres interlocuteurs nationaux et internationaux. En terme de communication, elle est le porte-parole du Mouvement auprès de nombreuses instances, auprès des médias en particulier.

Elle définit le projet global du Mouvement et détermine les moyens de le mettre en

«Le Pact est un partenaire d'ingénierie sociale... Il a ce regard parce qu'il aborde des thèmes de la vie, du quotidien des gens, que ce soit le logement, la formation, l'emploi et puis très souvent la redynamisation sociale en donnant un coup de pouce aux associations... Les Pact sont une réponse essentielle dans le dispositif du logement en général puisqu'ils s'adressent à un public qui ne trouve pas de réponse dans le parc public traditionnel ou dans le parc privé...

... S'il n'y avait pas eu un lien extrêmement fort entre la ville et le Pact, beaucoup de locataires, en particulier les plus modestes, seraient restés sans doute sur le bord du chemin...»

Jean-Louis Frémaux, vice-président de Lille Métropole Communauté Urbaine, président délégué du Conseil de quartier de Fives.



œuvre afin qu'il soit le plus fédérateur et le plus dynamique possible. Elle veille à la cohérence de l'ensemble des actions menées, en jouant un rôle de conseil, d'arbitrage, d'évaluation et de surveillance. Elle détermine et régule les modes de fonctionnement du réseau des associations.

La FNC PACT ARIM est garante de l'avenir du Mouvement. Elle a une fonction de veille et de prospective. Elle recherche et expérimente de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes d'action.

La FNC PACT ARIM est administrée par un conseil d'administration de 50 membres maximum, dont 40 élus par l'Assemblée Générale Ordinaire, et 10, maximum, cooptés par le conseil d'administration fédéral.

Émanant du tissu des Associations Pact Arim, ce

conseil reflète ceux des associations. Les personnes qui y sont cooptées siègent pour leurs actions et leurs compétences significatives dans les domaines du Mouvement.

Le conseil d'administration élit un président et nomme le directeur général.

Les fonctions indispensables à la bonne marche de

Le financement

L'activité des associations Pact Arim se décompose en sept secteurs principaux :

- Assistance aux particuliers (16%)
- Assistance technique (11%)
- Études et suivis en urbanisme (26%)
- Accompagnement social (6%)
- Gestion de logements d'insertion (26%)
- Maîtrise d'ouvrage (2%)
- Ingénierie sociale (13%)

Le financement des opérations d'amélioration du logement sur lesquelles interviennent les Pact Arim (environ 120 000 logements par an) se décompose, tous types d'opérations confondus - bailleurs et occupants, diffus et groupé - en trois parties :

- L'investissement privé pour environ 70% du montant total des travaux.
- Les subventions de l'État (principalement ANAH et PAH) pour 20 %.
- D'autres subventions (collectivités territoriales, caisses de retraite...) pour les 10 % restant.

l'ensemble des associations (appui aux activités, développement, études, conseils à la gestion et à l'organisation, formation...) sont assurées par une équipe d'une quinzaine de salariés.

▼ Pact Arim International

Association créée en 1993, Pact Arim International est l'aboutissement d'une réflexion engagée par le Mouvement dans les années 60, sur le «paupérisme de l'habitat à l'échelle du monde».

Son principal objectif : faciliter les actions de coopération internationale entreprises par les associations Pact Arim pour lutter contre l'insalubrité et améliorer l'habitat des plus démunis, hors de nos frontières. Les programmes d'action dans ce domaine s'articulent autour de :

- la définition et l'aide à la mise en place d'opérateurs dans le cadre de réhabilitation de quartiers,
- la participation citoyenne des habitants dans les projets,
- le financement des opérations de développement urbain.

Les associations impliquées travaillent actuellement à la mise en place d'une dizaine d'opérations, au Maghreb, en Amérique Latine et en Europe de l'Est.

▼ La Ligue Nationale contre le Taudis.

Née en 1924, c'est la plus ancienne association du Mouvement. Son rôle est de sensibiliser l'opinion, les pouvoirs publics, le législateur aux dysfonctionnements de l'habitat mettant en péril les équilibres familiaux et sociaux.

La Ligue a aussi pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives susceptibles de faire reconnaître au logement la place qu'il doit avoir dans toute politique visant à améliorer les conditions de vie des familles les plus démunies ou vivant dans un habitat précaire ou insalubre.

«Les Pact ont un rôle important d'analyse des besoins des situations des personnes exclues, des logements des familles en difficulté. Nous comptons beaucoup sur eux pour nous apporter ce décodage des besoins... Leur rôle d'observation sociale nous permet de construire des solutions et de construire des politiques pertinentes.»

Bruno Delaval, directeur Uriopss (Nord-Pas de Calais)

LE MOUVEMENT PACT ARIM EN 2001